

1^{res} classes

Bien débiter



LA RENTRÉE DES CLASSES, ce moment d'excitation et d'appréhension marque la vie de chaque enfant, chaque parent et chaque enseignant-e. Alors comment bien la préparer ? Comment se sentir prêt-e pour le jour J ? Comment appréhender au mieux un nouveau poste, une nouvelle classe, une nouvelle année ? Dans cette publication, vous trouverez des informations essentielles sur le système éducatif, le fonctionnement de l'école, les cycles, les relations avec les parents et l'organisation pédagogique et matérielle de la classe et de l'école.

Parce que la FSU-SNUipp porte une vraie ambition pour l'école, sa réflexion s'appuie sur le travail de nombreux chercheurs et chercheuses. Les interviews proposées ici aident à penser l'école de la réussite de l'ensemble des élèves et de leur émancipation. Enfin, parce que la FSU-SNUipp est le premier syndicat du primaire et qu'elle vous accompagne, vous représente et vous défend tout au long de votre carrière, vous trouverez des informations importantes sur vos droits.

BONNE LECTURE !

3
Les incontournables
Fonctionnement de l'école

7
Dossier
Préparer la rentrée

11
Question métier
La polyvalence, une forme de jonglerie

15
Revendications
RIS, droits syndicaux et droit de grève

Diane a trouvé sa voix à 49 ans.

Grâce à notre appli gratuite Vocal'iz, elle prend soin de sa santé vocale.

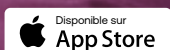
Diane est professeure d'anglais au lycée. Avec la succession des classes, elle mettait sa voix à rude épreuve. Grâce à Vocal'iz, la première appli de coaching vocal, conçue et développée par MGEN, elle prend soin tous les jours de sa santé vocale.

Bientôt, Diane saura même chanter juste, qui sait ?!

Découvrez d'autres solutions innovantes sous **#LesEngagementsMGEN**

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

On s'engage mutuellement



MGEN, membre du groupe VYV, est une mutuelle régie par le Code de la mutualité et la première mutuelle en cotisations individuelles. Classement Argus de l'assurance, oct. 2022. © Photo : Frédéric Guelaff

Le fonctionnement de l'école

DIRECTION

La directrice ou le directeur est responsable de l'organisation de l'école et de tâches administratives. Elle ou il assure l'animation et la coordination de l'équipe pédagogique, sans statut ni rôle hiérarchique contrairement à l'IEN.

CONSEIL DES MAÎTRES-SES

Composé du directeur ou de la directrice, des PE affectés à l'école ou de leur remplaçant-e au moment des réunions et des membres du RASED. Il donne son avis sur l'organisation du service, la répartition des élèves, l'attribution des classes et sur le fonctionnement de l'école d'un point de vue pédagogique et matériel. Il élabore le projet d'école.

CONSEIL DE CYCLE

Constitué des membres du conseil des maitres-ses compétents pour le cycle considéré, il élabore le projet de cycle, analyse la progression des élèves, traite de leur orientation.

LES MISSIONS DU RASED¹

Un RASED compte des enseignant-es spécialisé-es chargé-es des aides à dominante pédagogique et relationnelle et un-e psychologue. Le réseau apporte une aide directe aux élèves présentant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement et accompagne les équipes dans l'analyse des situations et l'élaboration de réponses adaptées.

CONSEIL D'ÉCOLE

Présidé par la direction d'école, il réunit trois fois par an enseignant-es, représentant-es des parents d'élèves, élu-es de la municipalité, membres du RASED, DDEN² et IEN³. Il vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il traite des questions liées à la vie et au fonctionnement de l'école.

LE RÔLE DE LA MAIRIE

Les communes ou communautés de communes sont responsables des locaux et des moyens de fonctionnement des écoles. Le financement municipal des écoles est marqué par des disparités considérables.

LE RÔLE DES ATSEM ET AESH

Les ATSEM, personnels municipaux, interviennent à l'école maternelle, entretiennent les locaux et participent à l'encadrement des activités scolaires.

Les AESH, dont les besoins sont reconnus, sont des personnels précaires de l'EN qui accompagnent les élèves en situation de handicap de façon individuelle ou mutualisée.

1. Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
2. Déléguées et délégués départementaux de l'Éducation nationale
3. Inspectrice, inspecteur de l'Éducation nationale

LA HIÉRARCHIE LOCALE DES PE

NIVEAU	QUI?	MISSIONS
DÉPARTEMENTAL	IA-DASEN Inspecteur, Inspectrice d'Académie – Directeur, Directrice des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN)	Prend des décisions concernant la structure pédagogique, la répartition des emplois des écoles et collèges, la formation continue des PE du 1 ^{er} degré
	↑	
CIRCONSCRIPTION	Inspecteur, Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN)	Supérieur-e hiérarchique direct-e. Conseille, inspecte et procède aux rendez-vous de carrière, donne son avis sur le projet d'école et les dispositifs école-collège



Le «guide responsabilité – sécurité», réalisé par la FSU-SNUipp avec le concours de l'Autonome de Solidarité Laïque est riche d'informations réglementaires essentielles. Il permet un exercice plus serein du métier.



Focus

LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE (ORS)

Aux 24 h d'enseignement hebdomadaire s'ajoutent 108 h annuelles :

- 36 h d'Activités Pédagogiques Complémentaires : aide aux élèves en difficulté, au travail personnel ou activité inscrite au projet d'école ;
- 48 h pour les travaux en équipe, les relations avec les parents, l'élaboration et le suivi des PPS pour les élèves en situation de handicap ;
- 18 h de formation continue et d'animations pédagogiques ;
- 6 h de conseils d'école.

Ces temps sont au prorata du temps devant élèves. Si la remontée des tableaux à l'IEN n'est plus obligatoire, la FSU-SNUipp continue de revendiquer que les 108 h soient à la libre disposition des équipes.

Relation école-familles : un pas vers la co-éducation

La co-éducation, relation entre les parents et les enseignant-es, est à construire et ne peut se décréter. La qualité de cette relation peut avoir des effets bénéfiques sur les résultats scolaires. Dès lors, comment favoriser l'implication de toutes les familles ?

Les parents d'élèves font partie intégrante de la communauté éducative. Chaque année, sont organisées les élections de leurs représentant-es au conseil d'école. Cette instance ouvre un espace de concertation et permet de rendre effective la participation des familles à la vie de l'école. Cependant, les parents sont invités à s'impliquer au-delà de cette instance.

Deux formes principales d'implication parentale renvoient à deux espaces différents : l'implication en milieu scolaire et celle dans le cadre familial. L'implication parentale en milieu scolaire s'observe entre autres par les discussions menées lors des réunions, l'intérêt porté aux résultats scolaires et au bien-être à l'école

de leurs enfants, la participation aux sorties scolaires, aux projets mis en place. L'implication parentale dans le cadre familial, quant à elle, se manifeste par les discussions engagées avec l'enfant autour de l'école mais aussi par l'intérêt porté au travail réalisé en classe.

ACCUEILLIR CHAQUE FAMILLE

Permettre et favoriser le dialogue avec toutes les familles de l'école fait partie des missions de chaque PE. En effet, des études menées sur l'implication parentale soulignent le lien entre statut social et niveau d'implication. Les familles socio-économiquement défavorisées éprouvent des difficultés plus importantes, qui s'expliquent par de nombreux facteurs, dont

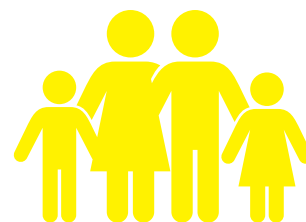
le niveau de maîtrise de la langue ou un passé scolaire « douloureux ». Le dialogue permet d'établir une relation basée sur la confiance, de rendre explicite les enjeux liés à la scolarité, mais aussi d'instaurer une compréhension réciproque.

Catherine Hurtig-Delattre¹, directrice d'école et formatrice, met en avant trois piliers : accueillir, informer, dialoguer. De nombreux dispositifs existent déjà tels que « le café des parents », les blogs, les entretiens individuels... Le chantier est ouvert et laisse place à la créativité des équipes enseignantes.

1. Auteure de *La co-éducation à l'école, c'est possible !*, Chroniques sociales, 2016.

La réunion de rentrée

Première rencontre entre l'enseignant-e et les parents, cette prise de contact est primordiale pour instaurer un climat de confiance réciproque et expliciter le fonctionnement de la classe.



Cette réunion pourrait se résumer en 4 verbes : **ACCUEILLIR** **RASSURER** **INFORMER** **ÉCHANGER**

AVANT LA RÉUNION, PENSER À :

- Anticiper des activités pour les élèves présents,
- Inviter les membres du RASED pour présenter leurs missions. Cette rencontre est rassurante car elle permet d'informer et ne concerne pas une situation en particulier,
- Inviter également ATSEM, AESH si elles le souhaitent et le peuvent.

PENDANT LA RÉUNION

- Se montrer accueillant-e et souriant-e,
- Donner la parole aux parents,
- Insister sur l'importance du dialogue et du respect mutuel.

APRÈS LA RÉUNION

- Diffuser un compte-rendu synthétique de cette première réunion à toutes les familles.

QUELQUES PIÈGES À ÉVITER :

- Ne pas choisir une date unique pour toute l'école (penser aux fratries),
- Ne pas utiliser un vocabulaire trop technique,
- Éviter une réunion trop longue et trop transmissive,
- Ne pas répondre à des questions concernant des élèves en particulier.

Envie d'une réunion de rentrée plus originale ?

↳ <https://neo.snuipp.fr/faire-participer-les-eleves-a-la-1959>

Se syndiquer, une vraie bonne idée



La FSU-SNUipp, syndicat majoritaire de la profession, défend l'idée qu'enseigner est un métier qui s'apprend.

Avec le soutien de nombreuses chercheuses et chercheurs en pédagogie, la FSU-SNUipp est force de propositions pour une formation initiale et continue ambitieuse à même de démocratiser le système scolaire. Avec les personnels, elle défend le droit à exercer son métier dans de bonnes conditions et revendique une véritable revalorisation salariale sans contrepartie et une retraite digne. Active, elle s'implique pour la transformation de la société.

AVEC LE CRÉDIT D'IMPÔT, 66 % DE LA COTISATION EST REMBOURSÉE.
➤ ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORT-ES!

LA FSU-SNUIPP, PREMIER SYNDICAT DES ENSEIGNANT·ES DES ÉCOLES

La FSU-SNUipp est le syndicat national unitaire des instituteurs et institutrices, professeur·es des écoles et PEGC¹ né en 1992. Sa capacité à parler tout à la fois du métier, des élèves et des personnels lui a permis dès 1996 de rassembler la profession pour devenir le premier syndicat des enseignant·es des écoles.

Avec près de 43 % des voix aux Commissions administratives paritaires (CAP) aux élections professionnelles de décembre 2022, la FSU-SNUipp est en tête dans 80 départements sur 101.

La FSU, quant à elle, avec 34,05 % des voix au Comité social et administratif (CSA) ministériel, a confirmé sa position de première organisation syndicale de l'Éducation nationale. Elle maintient ses 6 sièges sur 10.

1. Professeur·e d'enseignement général de collège

3 QUESTIONS À CAMILLE VÉLICITAT, T1 SYNDIQUÉE À LA FSU-SNUIPP



CAMILLE VÉLICITAT
exerce dans l'Indre en MS/GS à Éguzon et en CE1/CE2 à Saint-Benoît-du-Sault

1. COMMENT AS-TU CONNU LA FSU-SNUIPP ?

Des membres de ma famille sont dans l'enseignement donc j'avais déjà entendu parler de la fédération, la FSU. J'ai un oncle qui est syndiqué au SNEP-FSU. Quand j'ai obtenu le concours, j'ai été affectée dans le département de l'Indre, qui n'est pas mon département d'origine. Quand j'ai cherché des informations sur le poste

que j'allais occuper à la rentrée suivante, j'ai vu que la FSU-SNUipp avait créé un groupe de stagiaires sur les réseaux sociaux. C'est le premier contact que j'ai eu avec le syndicat. Ensuite, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des membres de la FSU-SNUipp lors de la journée d'accueil des stagiaires à l'INSPE.

2. SE SYNDIQUER, POUR TOI, C'ÉTAIT UNE ÉVIDENCE ?

Au départ, non car je ne m'étais jamais posé la question. Cette année, je travaille avec des personnes engagées syndicalement. À leur contact, j'ai compris l'importance de faire valoir mes droits. Les discussions m'ont fait prendre conscience que je n'étais pas seule. Je me suis rendu compte que moi aussi, j'avais des choses à dire sur mon métier et que le cadre syndical me le permettait.

3. POURQUOI AS-TU CHOISI LA FSU-SNUIPP ?

J'y ai trouvé des gens disponibles qui m'ont bien aidée quand j'en ai eu besoin. J'ai pris conscience de leur rôle important dans l'accompagnement et le soutien des collègues. Je me reconnais dans les idées et valeurs de la FSU-SNUipp, comme la démocratisation de l'école, car c'est un peu pour ça que j'ai choisi ce métier. L'organisation en plus de maîtres que de classes», défendue par la FSU-SNUipp, me correspond particulièrement et m'a fait franchir le pas.

3 QUESTIONS

Une revalorisation pas vraiment « historique »

Malgré des avancées, socle et pacte sont loin de constituer la revalorisation historique promise par le ministère.



Deux éléments constituent le projet du Ministère : « le socle » présenté comme une revalorisation concernant l'ensemble des professeur-es et « le pacte », part variable de rémunération supplémentaire.

Concernant « le socle », à force de négociations, l'ISAE¹ sera enfin doublée pour atteindre 2550 € brut par an, soit une augmentation nette d'environ 96 € par mois. La prime d'attractivité sera versée à tous les PES et revalorisée. La rémunération mensuelle nette des néo-titulaires devrait ainsi atteindre au moins 2000 €.

Le « pacte » quant à lui, propose une rémunération conditionnée par la réalisation de missions supplémentaires comme participer au dispositif « devoirs faits », aux stages de réussite ou encore effectuer des heures de soutien en maths et français en 6^e. Il ne s'agit donc pas d'augmentation mais bien de « travailler plus pour gagner plus ».

Pour la FSU-SNUipp, si l'action syndicale a permis le doublement de l'ISAE, la « revalorisation » annoncée ne concerne qu'une partie des PE, loin des 10 % de hausse promis. Les propositions du « pacte » sont hors-sol et montrent bien la profonde méconnaissance du métier et des réalités du terrain. Elles auront pour effet d'aggraver les inégalités femmes-hommes. L'étude de la DEPP² d'octobre 2022 montre un temps de travail médian des PE de 43 h par semaine, les 108 h sont très largement dépassées, les temps d'accueil ne sont pas comptabilisés et les conditions de travail ne cessent de se dégrader. La FSU-SNUipp exige une véritable revalorisation indiciaire avec, comme première étape, 300 € net par mois pour l'ensemble PE.

1. Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves. 2. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, qui réalise des études pour le ministère.

Des rapports qui alertent

La DEPP a publié le bilan de deux enquêtes sur le bien-être et le temps de travail des enseignant-es.

Des notes de la DEPP, il ressort nombre d'éléments sur lesquels la FSU-SNUipp alerte depuis longtemps. Les PE sont très insatisfaits de leur rémunération et de leurs perspectives de carrière. Autre élément marquant, le sentiment d'épuisement est très élevé (7,1/10 et jusqu'à 7,6/10 chez les directrices et directeurs). Pour le réduire, la FSU-SNUipp revendique une politique de prévention des risques professionnels et l'instauration d'une médecine de prévention de proximité.

Par ailleurs, le temps de travail explose et le ministère ne doit plus fermer les yeux : environ 43 h par semaine et plus de 41 jours pendant les vacances pour les enseignant-es en début de carrière !

La FSU-SNUipp revendique une baisse du temps de travail par déconnexion du temps enseignant et du temps élève, le retour du « plus de maîtres que de classes ».

LA RETRAITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HIER... ET AUJOURD'HUI ?

Fortement dégradé par les réformes qui se sont succédé, le code des pensions de la fonction publique revêt encore des caractéristiques protectrices, notamment grâce aux mobilisations. Le calcul de la pension sur les six derniers mois, acquis fondamental, permet de prendre en compte la spécificité du déroulement de carrière des fonctionnaires.

Mais alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader, la nouvelle réforme, imposée malgré son impopularité, induit un recul de l'âge de départ de neuf ans en un peu plus d'une génération ! Avant 1990, les instituteurs et institutrices pouvaient partir à l'âge de 55 ans. Pour les PE, ce fut d'abord 60 ans, puis 62 avec la réforme de 2010. Et maintenant 64 ans... La FSU-SNUipp revendique la re-



traite à 60 ans pour tout le monde et pour 37,5 années de cotisation. Elle demande également le développement des mécanismes de solidarité comme la prise en compte des années d'étude, de stage, une meilleure prise en compte des périodes de chômage pour les carrières mixtes « privé/public », et la reconstitution des droits familiaux pour les fonctionnaires, incluant la bonification de quatre trimestres pour les enfants nés après 2004, et rendant à nouveau possible le départ anticipé à partir de trois enfants.

Préparer la rentrée

Affectation en maternelle, en élémentaire voire en enseignement spécialisé ou en tant que remplaçant·e, sur un poste plein ou sur plusieurs fractions, connue en juin ou à la veille de la rentrée... Il existe autant de rentrées que d'enseignant·es!

Avant le jour J de la rentrée, la question de la prise de poste et celle des conditions d'arrivée sont déterminantes : une néotitulaire partage son expérience et les enseignements qu'elle en a tirés (p.8). D'autre part, connaître les spécificités du contexte dans lequel enseigner est essentiel pour préparer la rentrée. Par exemple, en maternelle, une importance toute particulière à l'aménagement de la classe, aux rituels et à l'utilisation du travail en ateliers doit être apportée pour préparer les apprentissages (p.9). Dans l'ASH, le travail collectif, dans les apprentissages comme avec les autres professionnels, est essentiel à l'exercice des missions (p.10). Enfin, on pourra penser la classe sous le prisme d'une polyvalence inhérente à l'enseignement en élémentaire : à la fois outil et manière de structurer les apprentissages et de les articuler (p.11).

LA CHECK-LIST DES INCONTOURNABLES

Quelle que soit votre affectation, certains points sont incontournables pour réussir la rentrée... Voici une check-list pour ne rien oublier!

→ **Contacter l'école au plus tôt** pour échanger avec le directeur ou la directrice et les futur·es collègues pour se renseigner sur :

- le niveau de classe, l'effectif, le profil des élèves;
- le matériel et les fournitures disponibles, les commandes passées ou restant à faire;
- l'organisation de l'école (horaires, utilisation des salles/terrains/cour pour l'EPS, la chorale, etc.);
- le projet d'école et l'organisation du travail (les enseignant·es d'un même cycle mutualisent parfois leur travail, peuvent choisir d'utiliser les mêmes manuels, etc.).

→ **Organiser la classe sur l'année :**

mettre au point l'emploi du temps hebdomadaire;

→ **Établir pour chaque domaine d'apprentissage une programmation** sur l'année découpée en périodes voire en semaines;

→ **Anticiper les projets que l'on souhaite mener avec la classe :** voyage scolaire, projet artistique, École et cinéma, sorties, etc.;

→ **Choisir et ébaucher les séquences d'apprentissage** de la première période (objectifs, nombre de séances, évaluations).

PRÉPARER LA JOURNÉE DE RENTRÉE DE MANIÈRE DÉTAILLÉE

→ Comment se présenter, activités à mener avec les élèves, fournitures à distribuer, etc.;

→ Organiser la disposition de la classe, préparer le matériel, dresser la liste des documents à distribuer (documents administratifs, fiches à remplir par les familles...).

La journée de pré-rentrée du 1^{er} septembre 2023, obligatoire, sera l'occasion de faire le point à ce sujet (notamment lors de la réunion avec toute l'équipe enseignante).

Et comme un dossier ne saurait suffire à donner toutes les infos utiles pour être fin prêt·e, n'hésitez pas à consulter le dossier du précédent numéro de Fenêtres sur cours – Premières Classes :



FOURNITURES ET GRATUITÉ SCOLAIRE

Depuis la loi Ferry du 16 juin 1881, le principe de gratuité de l'enseignement dans l'école publique institue que les familles n'ont pas à participer aux dépenses pédagogiques (fournitures à usage collectif, manuels) qui sont à la charge des communes, ni aux frais de sorties pendant le temps de classe.

Il est en revanche possible de demander aux familles l'achat de fournitures personnelles. Pour autant, une réflexion collective doit être menée afin de réduire au maximum les dépenses des familles et de les répartir annuellement. Elles n'ont aucune obligation de participer à la coopérative scolaire.

LES MOYENS DES COMMUNES ET LES DOTATIONS SCOLAIRES ÉTANT TRÈS VARIABLES, LA FSU-SNUIPP REVENDIQUE UN SYSTÈME DE PÉRÉQUATION GARANTI PAR L'ÉTAT POUR ASSURER UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION ÉQUITABLE SUR TOUT LE TERRITOIRE.



© DR

ALIX THIÉRY,
professeure
des écoles en
Indre-et-Loire

QUAND AS-TU REÇU TON AFFECTATION ?

Une semaine avant la rentrée : un mi-temps en CM1 et un mi-temps remplaçante. Je savais, en étant néo-titulaire, que j'allais le savoir tardivement donc j'y étais préparée. C'est stressant mais au moins j'ai eu un été tranquille sans préparation !

« MA PREMIÈRE RENTRÉE EN TANT QUE TITULAIRE »

COMMENT T'ES-TU PRÉPARÉE POUR TON POSTE EN CM1 ?

J'ai très vite contacté ma collègue titulaire et la directrice pour avoir des infos sur les disciplines que j'allais prendre en charge et les manuels disponibles. J'ai d'abord fait au jour le jour et le week-end pour la semaine à venir. Je voulais faire un travail bien présenté. C'était beaucoup trop ! Une conseillère pédagogique m'a dit de privilégier la qualité du travail en classe, de laisser tomber les fiches trop bien présentées dans un premier temps. Aux vacances de la Toussaint, j'ai pu prendre de l'avance. Je ne recommande pas du tout de travailler comme je l'ai

fait : du samedi 9h au dimanche 18h car sur le long terme, ce n'est pas possible !

AS-TU PU T'APPUYER SUR TES COLLÈGUES ?

Oui, la titulaire avait de l'expérience et j'ai bénéficié de ses conseils et de ceux de l'équipe. C'est très important d'échanger avec les collègues de l'école, quitte à poser trop de questions ! Ça m'a vraiment sécurisée de me dire que je n'allais pas dans le mur.

ET POUR TON POSTE DE REMPLAÇANTE ?

Ça m'inquiétait vraiment beaucoup. Être prévenue du jour au lendemain, ça ne colle pas avec

ma personnalité ! J'ai trouvé ce poste difficile au début mais finalement très formateur.

DES CONSEILS POUR LES COLLÈGUES NÉO-TITULAIRES ?

Appeler l'école et rencontrer les collègues dès l'affectation pour connaître le niveau de classe et le matériel disponible. Et surtout, poser beaucoup de questions ! Il faut aussi se dire qu'on fait du mieux qu'on peut, ne pas trop préparer en avance car on ne connaît pas les élèves et on risque de se retrouver avec une pile de travail inutilisable. Et surtout, se reposer !

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.

Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant

L'école maternelle, école première

Plus de deux millions et demi d'enfants de 2 à 6 ans sont scolarisés dans cette « école première ». Spécificité française, l'école maternelle joue un rôle essentiel pour la réussite des élèves, notamment les plus fragiles.

Inventée en 1881 par l'inspectrice générale Pauline Kergomard, l'école maternelle est un lieu singulier qui accueille l'enfant comme un individu, favorise son épanouissement grâce à des locaux et un mobilier spécifiques. Une pédagogie adaptée au jeune âge y est mise en place dans le cadre du programme de cycle 1. Les enfants y deviennent progressivement des élèves tandis que leurs parents y apprennent leur rôle de parents d'élèves. Ces années sont donc primordiales pour la construction du lien de confiance école-famille, gage d'une scolarité épanouie. La maternelle est aussi l'endroit où l'on prend son temps. Organisée en un cycle unique, elle doit permettre aux élèves d'avancer à leur rythme, toujours en confiance.



L'évaluation y est positive et s'appuie sur l'observation continue et attentive des progrès des élèves plutôt que sur leurs résultats scolaires à un instant T. Les apprentissages entre pairs et les échanges collectifs sont favorisés par une organisation spatiale et pédagogique qui facilite les interactions entre élèves. Le collectif y tient une place importante car l'école maternelle c'est aussi l'apprentissage de la sociabilité, du vivre ensemble et de la coopération.

Les dernières annonces ministérielles concernant la maternelle laissent cependant craindre une remise en question des

pratiques professionnelles des enseignants. Les « guides pédagogiques » sur le vocabulaire et le principe alphabétique, la mise en œuvre d'un pilotage par les résultats des évaluations nationales de CP tendent à « primariser » la maternelle. En voulant « faire trop tôt, très vite » ces orientations creusent les inégalités scolaires... La « maternelle à la française » appréciée par de nombreux pays qui y voient un véritable « accélérateur de développement » pour tous les enfants, doit être protégée.

Les rituels en maternelle

LES RITUELS D'ÉDUCATION tels l'appel et l'accueil sécurisent affectivement l'enfant lors de la transition école/famille et lui permettent d'exister et d'être identifié comme membre du groupe.

LES RITUELS D'ENSEIGNEMENT visent à instaurer une régularité des activités qui rassure les élèves. Ces rituels s'appliquent aussi aux consignes. Répétées régulièrement, elles permettent à l'élève de devenir peu à peu autonome.

LES RITUELS D'APPRENTISSAGE construisent des savoirs et des savoir-faire : dénombrer les absent-es, déterminer la date, mettre en place l'emploi du temps...

Des ressources ici :

↳ <https://neo.ens-lyon.fr/neo/themes/theme-4>

L'aménagement de la classe

Les élèves ont besoin d'activités variées et d'alterner des moments de calme, de mouvement, d'expérimentation et d'autonomie. Des espaces de jeux symboliques, de manipulation (bac à sable, à eau, pâte à modeler, découpage ou construction) ou de tâtonnement et d'expérimentation (espace graphique / artistique, coin écoute, coin cabane / repos) répondent à ces besoins. Ils permettent aux élèves d'évoluer dans un cadre rassurant, garant de leur sécurité physique et affective. Derrière chaque espace, se cache une progressivité et des objectifs d'apprentissage pensés par l'enseignant-e.

LES ATELIERS

Le besoin d'activités variées des jeunes élèves est propice à une organisation en « ateliers », répartis en trois grands types.

- **L'atelier dirigé** propose aux enfants une nouveauté où la présence de l'enseignant-e rassure.
- **L'atelier semi-dirigé** se déroule souvent avec l'ATSEM et comporte une consigne précise.
- **L'atelier autonome** propose des activités d'entraînement ou de découverte reprises plus tard en atelier dirigé. Les consignes suscitent l'intérêt des élèves pour les enrôler de manière autonome.

Bienvenue en ASH, l'école « extraordinaire » !



Faire une rentrée en ASH¹ peut être déstabilisant. Ces enfants « autrement capables » poussent pourtant à explorer de nouvelles palettes du métier, à condition d'être bien accompagné-es.

« L'école inclusive » scolarise l'ensemble des enfants y compris celles et ceux à « besoins éducatifs particuliers », sans se cantonner aux élèves en situation de handicap. Ainsi, de nombreux dispositifs sont en place pour accompagner ces enfants dans leur scolarité : UPE2A² pour les allophones, ULIS³ pour celles et ceux avec des handicaps cognitifs ou physiques, les ITEP⁴ pour les élèves ayant des troubles du comportement, les IME⁵ pour les enfants présentant une déficience mentale...

DU COLLECTIF ENCORE ET TOUJOURS !

Pour Marie Toullec⁶, il est inutile de vouloir différencier à outrance mais bien garder du collectif dans les apprentissages :

« différencier n'est donc pas individualiser le travail, ce serait trop chronophage et cela risquerait de réduire les élèves fragiles à leurs difficultés en étant moins ambitieux pour elles et eux ». Les études montrent que l'hétérogénéité est un tremplin pour tous les élèves.

Nathalie Bonneton⁷ précise également l'intérêt du collectif notamment du côté des enseignant-es en rappelant l'importance du travail en équipe : *« Il est indispensable de ne pas travailler seul-e et s'appuyer sur l'équipe, les partenaires et un réseau de professionnels. Ces soutiens permettront de parler des difficultés pour identifier les obstacles et les lever ».* Elle préconise également de construire une culture commune à la classe et de *« poser des règles, les rendre explicites et connues de*

toutes et tous pour rendre lisibles les attentes éducatives ». Et enfin, elle incite à *« penser l'organisation pédagogique avec des temps collectifs comme lors des consignes et répondre aux spécificités de chacun avec des ateliers, tables de besoins. »*

1. Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap
2. Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants
3. Unités localisées pour l'inclusion scolaire
4. Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques
5. Instituts médico-éducatifs
6. Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation à l'INSPE de Nantes
7. Maîtresse de conférences en psychologie du développement et directrice adjointe à la recherche de l'INSPE de Bretagne

Le « parcours élève »

Tout d'abord, une rencontre avec les parents permet d'évoquer les difficultés rencontrées et de chercher ensemble des solutions. Un PPRE¹ peut être mis en place. Il prévoit des actions pour aider l'enfant à acquérir des connaissances et des compétences précises. En complément, une prise en charge par le RASED² peut être demandée.

Si malgré ces aides, les difficultés persistent, une équipe éducative est organisée pour envisager d'autres solutions avec l'intervention éventuelle d'autres professionnels (personnels des services sociaux, de soin...). Si la reconnaissance d'une situation de handicap est partagée, alors un GEVA-sco³ est rédigé par l'enseignant-e pour évaluer les besoins et compétences de

Lorsqu'un-e enseignant-e repère chez un-e élève une grande difficulté et/ou qu'un handicap est soupçonné, que mettre en place ?

l'élève. Il accompagne le dossier déposé par les parents auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui étudie la demande et élabore un Projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il est ensuite précisé, en collaboration avec la famille et les partenaires, lors de la première Équipe de suivi de scolarisation (ESS). Enfin, la Commission des droits et de l'autonomie (CDA) se prononce sur l'orientation de l'élève, les accompagnements humains, les aménagements matériels nécessaires et les prestations éventuelles.

1. Programme personnalisé de réussite éducative
2. Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
3. Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation

« La polyvalence, une forme de jonglerie »



Aline Blanchouin, agrégée d'EPS puis formatrice à l'IUFM. Elle soutient une thèse en 2013 sur le sujet de la polyvalence chez les PE¹. Elle est depuis 2017 maîtresse de conférence à l'INSPE de Rennes.

administratifs, réunions informelles au sein de l'équipe éducative... Toutes ces tâches sont invisibles mais pèsent sur la classe et son organisation.

QUEL INTÉRÊT POUR LES ÉLÈVES ?

Jongler avec l'emploi du temps du jour, de la semaine, d'une période, engendre trois types des bénéfices pour les élèves en lien avec les domaines 2 et 3 du socle commun : des apprentissages de tous les élèves, de la dynamique collective de travail et le développement d'une posture autonome par rapport à l'adulte chez l'élève, en utilisant des outils de fonctionnement, comme les métiers-responsabilités et des outils de repérage du résultat de son travail voire de la façon dont il est réalisé.

Et cela permet d'inscrire dans la durée la construction du langage pour communiquer, la construction des concepts fondamentaux d'espace et de temps au cœur des apprentissages de plusieurs disciplines mais aussi du respect du cadre scolaire.

QU'EST-CE QUE LA POLYVALENCE DES PE ?

C'est un terme tardif, introduit à partir de 1970 dans un rapport de l'inspection générale alors qu'il est constitutif de l'identité professionnelle des enseignant-es du 1^{er} degré. On peut définir la polyvalence par le fait d'enseigner l'ensemble du programme scolaire à un groupe classe sur un temps long et continu. Les PE inscrivent leur enseignement sur une journée, dans une semaine, dans une période, sur une année.

Cette temporalité quotidienne nécessite de penser la programmation des séances dans leur succession, les unes par rapport aux autres et de penser tous les moments de transition (arrivées en classe du matin et du début de l'après-midi et sorties de classe du midi, entrées et sorties de récréations, passages d'une séance à une autre). Une fois pensée, l'organisation de la journée est une forme de jonglerie dans la réalité de l'exercice. En fonction de ce qui se passe réellement, le PE peut décider d'allonger une séance, de l'écourter voire d'en supprimer ou d'en ajouter une. Si cette forme de liberté pour organiser les apprentissages sert la nécessité de gérer la dynamique du groupe sur un temps continu long, elle sert également une pédagogie s'appuyant sur des projets de classe, sur l'interdisciplinarité et de plus en plus sur la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves.

Une autre caractéristique de l'exercice de la polyvalence liée à l'enseignement de toutes les disciplines est de pouvoir s'adresser à l'élève dans sa globalité, d'œuvrer à son développement général en pouvant l'observer dans les différents moments de la journée et d'apprentissages scolaires visés.

Cette spécificité de l'exercice du métier polyvalent d'enseignant à l'école primaire s'accompagne d'une « pluri-fonctionnalité » présente chez toutes les enseignantes et enseignants. Elle relève de tous les « à-côtés » de la classe : rendez-vous avec les parents, commandes de matériel, renseignement des documents

« La polyvalence permet de s'adresser à l'élève dans sa globalité, d'œuvrer à son développement général »

COMMENT APPRENDRE LA POLYVALENCE ?

Il est nécessaire d'inscrire la construction de la professionnalité enseignante dans un temps long qui commence en master, s'appuie sur des stages et s'étend sur les trois premières années.

Ceci interroge la formation avant la réussite du concours, la place du stage et de son articulation avec les cours en INSPE, de son volume et plus encore de son contexte : être effectivement accompagné par des professionnels expérimentés volontaires et des formateurs, avoir un public élèves qui ne

pose pas déjà des difficultés à un enseignant aguerri, lorsque le stage se fait en responsabilité.

La formation post réussite du CRPE², dans le cadre du nouveau modèle, est aussi à interroger, tout comme les choix pour prendre en charge ces publics spécifiques, les relations avec les INSPE et la place accordée aux enseignants concernés pour participer à la suite de leur projet de formation.

1. « La journée de classe de l'enseignant polyvalent du primaire : étude sur une année scolaire du cours d'action quotidien en cours préparatoire ».

2. Concours de recrutement des professeur-es des écoles

Il n'y a qu'en prenant ce sujet à bras le corps dès le plus jeune âge que l'égalité femmes-hommes pourra devenir effective.

2 QUESTIONS



CLAIRE PONTAIS
formatrice en EPS.

1.

L'enjeu d'égalité est de contrer la reproduction des stéréotypes sexués en permettant des acquisitions. Avec un peu de vigilance, l'EPS peut être un formidable moyen d'émancipation.

2.

question de genre mais bien plus d'expériences vécues. À l'école, on retrouve souvent des groupes non mixtes. L'enjeu est de redonner un bagage commun en proposant des pratiques qui mettent en jeu des motricités, des relations, des émotions qui changent les représentations : rendre les filles adroites avec un ballon, apprendre aux garçons à sauter à la corde... pour jouer ensemble. Accorder des « faveurs » aux filles dans les règles du jeu ne fait que renforcer les stéréotypes, il faut plutôt raisonner en termes sportifs : en autorisant par exemple filles ou garçons les plus débutants à courir avec la balle au lieu de la faire rebondir.



CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : -1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren : 784 275 78 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS 07 027 138 – BPCE – Société anonyme à directeur et conseil de surveillance avec capital de 80 476 270 € – Siège social : 77, promenade germane Salomon 75013 PARIS – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 – Crédo photo : © Roman Jeannaro / Conception : Insign Design – Mercier Canen, Elise et Mathieu.



[f](#)
[t](#)
[v](#)
[in](#)
[ig](#)

BANQUE POPULAIRE 

Le rôle majeur des PE dans la protection de l'enfance

Ces dernières décennies, la parole de l'enfant est mieux prise en charge, tout comme le sont les violences subies qu'elles soient physiques, psychiques, sexuelles...

L'enseignant-e est souvent la ou le premier témoin d'attitudes qui peuvent faire penser à une situation de maltraitance. Agitation, apathie, réaction de peur ou de méfiance, maux de ventre et/ou absentéisme répétés peuvent être les signes d'une violence dont l'enfant est victime.

INFORMATION PRÉOCCUPANTE OU SIGNALEMENT ?

En cas de présomption d'un danger ou d'un risque de danger, les observations de l'enseignant-e pourront être partagées avec la direction d'école, l'équipe pédagogique, les personnels du RASED, les infirmier-es de l'Éducation nationale. Si les soupçons persistent, il faut déclencher une « information préoccupante » auprès du président du Conseil départemental et de l'IA-DASEN et en informer l'IEN de circonscription.

Si l'enseignant-e a connaissance directe « de dangers graves et immédiats » avérés ou objets d'une révélation de la victime ou d'un-e tiers, c'est le procureur de la République qui est saisi par le biais d'un « signalement ». Il convient d'informer l'IEN et l'IA-DASEN.



© MILLERAND / NAVA PRESSE

Il ne revient pas aux personnels d'évaluer seuls les situations ou révélations. La confrontation à ce type de réalité nécessite parfois de se faire accompagner par un professionnel (psychologue, etc.). Ces soins peuvent être pris en charge dans le cadre d'un « accident imputable aux services ».

L'article 40 du Code de procédure pénale enjoint tout-e fonctionnaire qui a connaissance d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions à en aviser sans délai le procureur de la République. Les PE doivent donc se tourner vers les autorités compétentes dès le premier soupçon de maltraitance.

Harcèlement scolaire : un fléau à combattre

D'après les études conduites notamment par le spécialiste Eric Debarbieux, deux à trois enfants par classe en moyenne, seraient touchés par le harcèlement scolaire. Ce phénomène doit donc faire l'objet d'une vigilance accrue des enseignant-es.

Le harcèlement scolaire génère souffrances psychologiques et difficultés scolaires. Longtemps sous-estimé, il fait maintenant l'objet d'une attention médiatique. Malgré la loi de 2013 faisant de la lutte contre le harcèlement une priorité, les moyens qui y sont consacrés ne sont toujours pas à la hauteur.

FORMER POUR MIEUX PRÉVENIR ET COMBATTRE

Selon une enquête IFOP de mars 2020, 53 % des enseignant-es déplorent spontanément un manque de formation. Seulement 17 % indiquent avoir suivi une formation dédiée, dont 5 % pendant leur formation initiale. C'est nettement insuffisant. La généralisation du programme de lutte contre le harcèlement pHARe, qui prévoit la formation de personnels ressources, n'est qu'une première étape. Les enseignant-es devraient être formé-es pour prévenir le harcèlement et mettre en place les procédures adéquates de gestion des cas.

Aller plus loin :

Dossier « Harcèlement : comment lutter ? » :

➤ https://www.snuipp.fr/publications/fsc_publications/455

Les « messages clairs » : une gestion coopérative des conflits

D'abord développé au Québec par l'enseignante Danielle Jasmin, cet outil de communication permet d'éviter « l'escalade de la violence » par une gestion autonome des conflits. Cette démarche se construit en six étapes. D'abord, l'élève attire l'attention de l'autre en signifiant vouloir lui faire passer un message clair. Puis, il ou elle décrit factuellement la situation potentiellement génératrice de conflits et exprime ses émotions face à cette situation. Ensuite, il ou elle exprime un besoin, par exemple celui d'être respecté-e et s'assure de la compréhension. Enfin, le message clair se termine par la proposition d'une solution à l'autre : « J'aimerais que tu... ».



© MILLERAND / NAJA PRESSE

Climat : l'humanité en état d'urgence

Le GIEC¹ a publié en mars la synthèse de ses six derniers rapports qui dresse un constat alarmant et montre que l'accélération du changement climatique sera irréversible si aucune politique volontariste n'est menée à l'échelle internationale.

AVEC LA GÉOGRAPHIE, MIEUX COMPRENDRE L'URGENCE CLIMATIQUE

L'urgence est là car toute vie sur Terre est désormais exposée aux événements extrêmes : canicules, sécheresses, incendies, inondations et submersion des zones côtières... La moitié de l'humanité y est déjà confrontée tandis que la déstabilisation globale du monde vivant met en péril la sécurité alimentaire et menace la santé humaine. Il s'agit donc d'agir concrètement, collectivement et rapidement afin de préserver la viabilité de la planète. Tout ceci passe par une transformation en profondeur des modes de production et de consommation, de modes de vie non durables et une autre répartition des richesses. L'école a aussi un rôle à jouer dans cette mutation.

FORMER À L'ÉCO-CITOYENNETÉ

La FSU-SNUipp milite pour que les politiques publiques évoluent. Dans l'éducation aussi il faut agir et la FSU-SNUipp porte plu-

sieurs revendications. Elle a interpellé le ministère pour que la problématisation des enjeux écologiques prenne plus de place dans les programmes de l'école primaire. L'écologie devrait se décliner de façon transversale dans différents domaines et être intégrée totalement dans les maquettes de formation initiale comme continue. Il s'agit de former les élèves à l'éco-citoyenneté, en dépassant le stade des éco-gestes. Les moyens consacrés à la reconnexion à la nature sont également essentiels pour permettre un accès égalitaire au monde du vivant et à sa défense. Il y a aussi urgence à penser la rénovation du bâti scolaire pour réduire les dépenses énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre mais aussi limiter l'impact du réchauffement climatique en période de canicule. La FSU-SNUipp exige que soit mis en place un soutien financier aux personnels qui utilisent des modes de déplacement doux.

1. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'Organisation des Nations Unies.



- « EduClimat » met à disposition un « Climakit » élémentaire sur le lien entre activités humaines et climat.
- Articulant enjeux scientifiques et citoyens, les « Saventuriers » abordent la justice climatique.
- « 1 jour, 1 actu » diffuse des vidéos consacrées à un point précis comme « C'est quoi la mission du GIEC ? » ou « Changement climatique, des solutions existent ».
- Le collectif « Pour un réveil écologique » propose des infographies sur 10 points clés du GIEC. Sur les réseaux sociaux, « profs en transition » ou « enseignants pour la planète » partagent aussi des ressources.

Avec la géographie prospective, interroger le cadre de vie

Selon Sylvie Joublot-Ferré, docteure en géographie chargée d'enseignement à la haute école de pédagogie de Lausanne, « nous sommes tous des êtres géographes ».

AVEC LA GÉOGRAPHIE, MIEUX COMPRENDRE L'URGENCE CLIMATIQUE

« La géographie peut donner des clés de compréhension de son espace de vie quotidien. Elle permet de mieux lire, comprendre et prendre conscience de l'attachement au lieu de vie et de susciter l'expérience commune de l'espace, ce qui est très important avec de jeunes enfants. Comment habite-t-on son lieu de vie au quotidien ? Ensuite, à partir de représentations spatiales ou d'une enquête de terrain, on peut s'engager dans une perspective plus prospective. Comment imaginer l'espace autrement ? Qu'aimerait-on y ajouter ? Dans l'espace urbain, interroger la place du vivant, des espaces verts, du bien-être humain peut conduire du diagnostic spatial de « où on vit » à la prospective spatiale vers des pistes d'amélioration, pas forcément réalistes mais qui déclenchent la réflexion. »

UNE DÉMARCHE D'ENQUÊTE

« Avec les jeunes enfants, cela peut prendre la forme de la description et de ses opérations inhérentes : caractériser, nommer, catégoriser... Pour tenir un carnet de bord, on peut prendre des photos, interviewer des passants, enregistrer des sons... s'engager dans une démarche polysensorielle pour appréhender l'espace à travers la vue, l'ouïe mais aussi le toucher auquel les enfants sont sensibles. »

RIS, droits syndicaux et droit de grève

Les temps d'information proposés par les organisations syndicales sur le temps de travail, ainsi que la grève sont des droits garantis à l'ensemble des agent-es de la fonction publique, y compris aux stagiaires et personnels sous contrat.

Syndiqué-e ou non, tout-e enseignant-e peut participer aux Réunions d'Information Syndicale (RIS).

Dans le premier degré, 9h annuelles de RIS sont autorisées dont 3h sur le temps de présence des élèves. Il suffit d'informer son IEN par courrier ou par mail, au moins 48h avant. Si la RIS se déroule sur le temps INSPE, il n'y a pas obligation d'informer sa hiérarchie mais il est conseillé de prévenir les responsables de formation.

Les réunions organisées hors temps de présence des élèves peuvent être récupérées sur les 108h (hors APC). La FSU-SNUipp continue d'exiger qu'elles puissent avoir lieu sur la totalité du temps devant élèves, comme c'était le cas jusqu'en 2008.

Les sections départementales de la FSU-SNUipp proposent également des stages syndicaux. Pour participer à ces journées, jusqu'à 12 jours d'absence avec traitement par an sont autorisés. La demande de congé doit être transmise par écrit à l'IA-DASEN sous couvert de l'IEN au moins un mois à l'avance. Le stage est réputé accordé en cas de non réponse de l'administration au plus tard le quinzième jour qui précède.

La FSU-SNUipp invite l'ensemble des PE à exercer leur droit à l'information et

à la formation syndicales sans restriction : être mieux informé-e, pour mieux débattre et agir professionnellement.

DROIT DE GRÈVE

Le droit de grève est inscrit dans la Constitution. C'est le moyen de construire un rapport de force pour s'opposer aux projets néfastes pour l'école et la société, soutenir des alternatives et revendiquer de meilleures conditions de travail et de salaires.

«Le droit de grève est inscrit dans la Constitution»

et hors temps de service. Il est utile d'informer les parents le plus tôt possible pour leur permettre de prendre leurs dispositions. Le Service minimum d'accueil (SMA) impose qu'une déclaration d'intention de grève soit adressée au secrétariat de circonscription au moins 48h avant. Elle ne préjuge pas d'une participation à la journée de grève. Les PE, y compris les stagiaires, n'ont pas à se déclarer si la date de la grève n'est pas une journée de classe.



Après la grève : les retraits de salaire (1/30^e sur le salaire mensuel brut) ne se font pas sur la base des déclarations d'intention. C'est à l'administration de s'assurer que le service n'a pas été effectué. Les PE non-grévistes déclarent avoir assuré leur service auprès de l'administration.

La FSU-SNUipp est opposée à la déclaration d'intention de grève et au SMA, mis en place en 2008, qui constituent une entrave au droit de grève.

Focus

LE RÔLE DES REPRÉSENTANT-ES DU PERSONNEL

- Dans les instances, défendre les situations individuelles, obtenir des règles collectives favorables, équitables et justes pour toutes et tous ;
- informer, notamment sur les questions de carrière : mouvement, promotions, reclassement, frais de déplacement, demandes de temps partiel, départ en stage de formation, etc. ;
- conseiller et accompagner les personnels lors d'une convocation par la hiérarchie.

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien.

Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.

Alors pourquoi pas vous ?



assureur militant